

10€ sont automatiquement reversés

à l'association **Handicaps Motards Solidarité**
par parrainage.

Association permettant à des
personnes atteintes de handicap
d'accéder à la pratique du 2-roues.

30€ sont partagés entre parrain & filleul,

chacun d'entre vous recevant une participation de 15€ pour compléter son équipement
(dorsale, bottes, gants ...) selon les conditions prévues au règlement de l'opération.

Liste de nos partenaires participant à l'opération sur www.lesmotards.com.

**VOUS, PARRAIN, vous avez le choix d'utiliser votre gain parrainage d'une
valeur de 15€ de trois façons :**

- vous décidez d'en faire don à Handicaps Motards Solidarité pour renforcer votre action concrète de solidarité.
- vous choisissez d'en faire bénéficier votre filleul.
- vous profitez de votre gain parrainage pour étoffer votre équipement 2-roues (si contrat en cours).

*Société d'assurance mutuelle
à cotisations variables, entreprise régie
par le code des assurances.*



**mutuelle des
motards**

LIBERTÉ ASSURÉE

BULLETIN DE PARRAINAGE

Pour devenir parrain :

Il vous suffit de compléter le bulletin ci-dessous et de le retourner par courrier à :
Assurance Mutuelle des Motards - Opération «Parrainage Solidaire»
270 impasse Adam Smith - CS 10100 - 34479 Pérols cedex.

Ou de le renvoyer par mail à : parrainage@amdm.fr

Parrain

N° de sociétaire

Nom

Prénom

Adresse

Code postal

Ville

Téléphone

Email@.....

☐ J'accepte de communiquer par mail avec la Mutuelle des Motards
sur mes contrats et ses produits et services.

De quelle manière souhaitez-vous utiliser votre gain parrainage ?